



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 20 juillet 2023

Objet : Transformation et créations de postes suite aux avancements de grade et à la promotion interne des agents

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Date d'affichage de la convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame Livia GRAZIANI-SANCIU ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame PELLEGRINI Leslie ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur PAOLI Jean-François ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1 ;**Vu** le Décret n°2020-1533 en date du 8 décembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale et notamment son article 30 ;**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 18 juillet 2023 ;**Considérant** que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;**Considérant** que les avancements de grade ont lieu après avis favorable des chefs de service ou établissement d'un tableau d'avancement classant les agents en fonction de critères en cas de quota ;**Considérant** que les agents sont détachés sur le grade d'accueil durant la période de stage et conservent à ce titre leur grade d'origine dans l'hypothèse où celle-ci ne serait pas concluante.*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,**Après en avoir délibéré,**Le conseil municipal,**A l'unanimité***Article 1:**- **Approuve** les transformations suivantes :

3 attachés	3 attachés principaux
1 ingénieur	1 ingénieur principal
2 rédacteurs	2 rédacteurs principaux
1 adjoint administratif principal 2 ^e classe	1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
2 adjoints administratifs	2 adjoints administratifs principaux 2 ^e classe
1 adjoint d'animation	1 adjoint d'animation principal 2 ^e classe
2 atsem principaux 2 ^e classe	2 atsem principaux 1 ^{ère} classe
2 gardiens-brigadiers	2 Brigadiers- chefs principaux
4 adjoints techniques	4 adjoints techniques principaux
1 adjoint technique principal 2 ^e classe	1 adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
6 agents de maîtrise	6 agents de maîtrise principaux
1 atsem principal 1 ^{ère} classe	1 agent de maîtrise
13 adjoints techniques principaux 2 ^e classe	13 agents de maîtrise
1 adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 agent de maîtrise

Article 2 :

- **Approuve** les créations de postes suivantes au titre de la promotion interne d'un poste :
 - De technicien territorial occupant les fonctions de Régisseur général plateau,
 - D'attaché responsable de pôle.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

~~Ainsi fait et délibéré~~, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 25/07/2023


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.